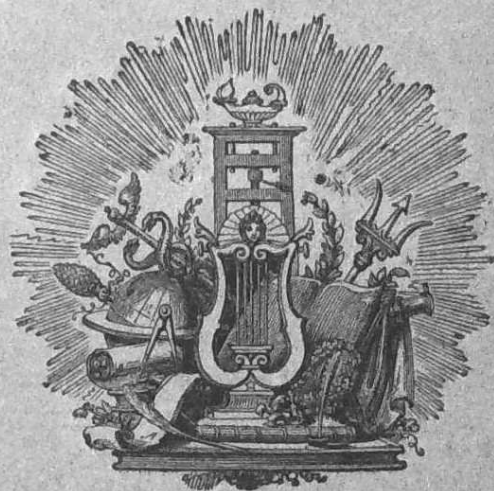


**SOCIÉTÉ CENTRALE**

**D'AGRICULTURE**

**DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.**

---



---

**QUIMPER, IMPRIMERIE DE LION,**  
Près la Préfecture.

JUIN 1839.

# SOCIÉTÉ CENTRALE

## D'AGRICULTURE

### DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.



**QUIMPER, IMPRIMERIE DE LION,**  
Près la Préfecture.

JUIN 1839.

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA FÊTE PUBLIQUE AGRICOLE,**  
QUI A EU LIEU LE 17 AVRIL 1839,  
**A PRATAN-RAZ, PRÈS QUIMPER.**

---

Le 17 Avril 1839, à 8 heures du matin, les Membres de la Société centrale d'Agriculture du Département du Finistère, convoqués pour la fête agricole qui, d'après le programme précédemment arrêté et publié par elle, devait avoir lieu le dit jour à Pratan-Raz, se sont réunis sur la place de l'hôtel de ville de Quimper, où sont venus se joindre des députations envoyées par les diverses Sociétés d'Agriculture et les comices cantonaux du Département, pour assister aux concours et expériences annoncés. Un cortège s'est alors formé ayant à sa tête M. le Préfet du Département, Président de la Société d'Agriculture, M. le Vice-Président et M. le Maire de Quimper, Membre du bureau. Ce cortège, escorté par un beau détachement du 2<sup>e</sup> de Ligne, et précédé du char qui devait transporter sur le lieu du concours les instruments aratoires destinés à être distribués en prix, a traversé la ville au milieu de la population qui se pressait sur son passage. Les airs joyeux de la musette bretonne se mêlaient au bruit du tambour et du clairon. Le char, orné de branches de laurier, et décoré des couleurs nationales, était salué de tous côtés par les témoignages d'allégresse de la population, vivement impressionnée à la vue des honneurs rendus, comme aux temps antiques, à la première des industries, à celle qui nourrit les hommes.

Le cortège est arrivé à 9 heures au lieu du concours. Une affluence considérable de curieux l'y avait déjà précédé, et se tenait échelonnée à tous les abords. Un grand nombre de cultivateurs se disposaient avec ardeur à entrer en lice. A l'un des angles du champ où les épreuves allaient avoir lieu, s'élevait un pavillon, destiné à la distribution des primes. Des sièges étaient disposés des deux côtés.

Le champ affecté au concours avait été divisé en deux parties égales. Dans l'une devaient opérer les charrues du pays; l'autre était réservée aux

charrues perfectionnées. Chacune, suivant sa catégorie, a été placée devant un lot d'une superficie d'environ six ares, mesuré à l'avance sur une jachère ou *terrien* de 6 à 7 ans, par la commission chargée des détails de la fête.

Neuf charrues du pays ont été présentées au concours par les cultivateurs dont les noms suivent :

NÉDELLEC, Yves, de Fouesnant. ( Le soc de la charrue a été perfectionné par lui; ce soc est plat, ayant le tranchant à gauche. )

HAMON, Jacques-René, de Penhars ( a adopté le soc perfectionné par le cultivateur Nédellec. )

LE BRUSQUE, Guillaume, de Kerfeunteun. ( Le soc est tout-à-fait celui du pays, c'est-à-dire conique à la base et, à la pointe, pyramidal-quadrangulaire. )

CORNIC, Jacques, de Kerfeunteun. ( Soc entièrement semblable au précédent. )

LE NOUARCH, Yves, d'Ergué-Armel. ( Soc semblable au précédent. )

LE BERRE, Michel, de Penhars. ( Même observation que pour le précédent. )

BÉLÉGUIC, Guillaume, de Quimper. ( Le soc est perfectionné par lui, plat, tranchant à droite. )

HUON, Jean, de Bannalec. ( Soc perfectionné par lui, plat, tranchant des deux côtés. )

LANGIEN, Hervé, de Saint-Yvi. ( Soc du pays. )

Les charrues perfectionnées au nombre de dix, appartenant à MM.

COMTE DE LA FERRIÈRE, de Pont-Croix. ( Charrue américaine. )

ANCÈZE, de Pont-Croix. ( Araire Dombasle, à avant-train. )

SABLÉ, de Bannalec. ( Comme la précédente. )

LE GUILCHER, Claude, de Callac, Côtes du Nord. ( Ce cultivateur, venu exprès pour la fête, présente une charrue, système Dombasle, sans avant-train, remarquable par le régulateur perfectionné par lui : on peut mouvoir ce régulateur des manches mêmes de la charrue, à l'aide d'une chaîne qui y est fixé. )

KERNALÉGUEN, Pierre, de Douarnenez, ( Araire Dombasle, sans avant-train. )

OLLIVIER, Jean Marie, de Carhaix. ( Araire Dombasle. )

DUVAL, de Clohars-Fouesnant. ( Charrue dite Braban, modifiée. )

COMTE DE SAINT-LUC, de Plogastel-Saint-Germain. ( Charrue américaine. )

BREN, de Pont-Croix. ( Charrue à avant-train, genre Dombasle. )

DUVAL, de Clohars-Fouesnant. ( Braban, proprement dit. )  
Ces charrues, placées sur deux lignes, suivant leur catégorie, ont commencé leur travail simultanément, à un signal donné par un roulement de tambour. Les assistants, pressés sur plusieurs rangs, ont paru suivre ces opérations avec le plus grand intérêt; cultivateurs et autres, tout le monde y a donné une attention soutenue. Des militaires ont continuellement circulé dans les espaces restés libres, afin d'empêcher les curieux de gêner les travailleurs et le Jury d'apprécier leurs efforts et leurs résultats. Toutes les charrues ont fonctionné dans un ordre parfait, au milieu des paroles d'approbation et d'encouragement, jetées de toutes parts au laboureur.

Pendant la durée des opérations, le Jury, chargé de décerner les prix, a parcouru tous les sillons, examinant chacun des lots avec un soin scrupuleux, en ayant égard à la profondeur, à la régularité du labour, ainsi qu'à l'inclinaison de la tranche renversée. Le travail terminé, il a, de nouveau, procédé à un examen attentif de chaque lot. Enfin, après une mûre délibération, il s'est retiré dans le pavillon qui lui était réservé, et là, en présence d'une foule impatiente, M. le Préfet a fait connaître le résultat des décisions du Jury, et a proclamé, comme suit, les noms des vainqueurs :

### Charrues du Pays.

Premier prix, consistant en une petite charrue américaine pour défrichement, avec avant-train à bœufs, de la valeur de 55 francs ( plus 20 livres de graines de trèfle, diverses autres graines de plantes fourragères, un ruban et un chapeau pour le garçon de charrue ).

HAMON, Jacques-René, de Penhars. Ce cultivateur, qui a opéré sur le 2<sup>e</sup> lot avec la charrue indiquée plus haut, a produit le plus de régularité dans le travail, la plus grande profondeur de labour, dont la moyenne est d'environ 4 pouces  $1/2$ , et la meilleure inclinaison de la tranche renversée.

Deuxième prix, consistant en une charrue à deux versoirs, propre à butter les plantes cultivées en lignes, du prix de 45 francs ( plus les mêmes objets que pour le prix précédent. )

BÉLÉGUIC, Guillaume, de Quimper, il a travaillé lui-même le 3<sup>e</sup> lot et a obtenu un excellent labour.

Troisième (prix consistant en une charrue du pays perfectionnée par le cultivateur Nédollec, de Fouesnant, du prix de 35 francs, avec les objets mentionnés ci-dessus. Corrie; Jacques de Kerfeunteun; ce cultivateur qui a opéré sur le 4<sup>e</sup> lot, a obtenu un labour également remarquable par la profondeur du travail et l'inclinaison de la tranche renversée.

Toutes les charrues qui ont fonctionné à ce concours ont obtenu d'excellents labours: Le Jury a reconnu avec satisfaction que le travail de cette année, généralement supérieur à celui de la dernière fête agricole de 1856, présentait de grandes améliorations. Aussi a-t-il exprimé le regret de ne pouvoir décerner un plus grand nombre de prix, obligé qu'il était de se renfermer dans les limites du programme. A défaut de récompense il a mentionné honorablement tous les concurrents.

**Charrues perfectionnées.**

Prix unique, consistant en une petite charrue américaine, pour défrichement, avec avant-train à boeufs, du prix de 55 francs, plus des mêmes objets que pour les prix des charrues du pays.

BRUN, de Pont-Croix. Ce cultivateur a opéré sur le 10<sup>e</sup> lot, avec une charrue, genre Dombasle, confectionnée à Pont-Croix, chez le fabricant PENNAMEN; il a produit le meilleur travail tant pour la régularité, que pour la profondeur (dont la moyenne était 5 pouces), et l'inclinaison de la bande de terre bien renversée.

Le Jury se fait un plaisir de mentionner ici d'une manière toute particulière les cultivateurs non primés dont les charrues perfectionnées ont opéré avec le plus de succès.

Ce sont MM. HANON, Jacques-René, de Penbarz, qui a fonctionné sur le 6<sup>e</sup> lot avec une araire Dombasle, sans avant-train, attelée de deux chevaux; ANCEZE, de Pont-Croix, agissant au 5<sup>e</sup> lot; avec une araire à avant-train, attelée de 4 chevaux.

LE GUILCHER, Claude, de Callac, a opéré sur le 3<sup>e</sup> lot, avec une charrue, genre Dombasle, sans avant-train, attelée de 2 petits chevaux. c'est un excellent cultivateur, auquel le Jury se plaît à accorder une mention toute spéciale; il aurait, probablement, obtenu le prix, s'il avait disposé d'une plus grande force motrice.

OLIVIER, Jean-Marie, de Carhaix, opérant sur le 10<sup>e</sup> lot, s'est également distingué par la perfection de son labour.

Le résumé de Jury a unanimement reconnu que les charrues perfectionnées ont produit un travail bien supérieur à celui des charrues du pays. Aussi a-t-il vivement regretté qu'il ne leur ait été affecté qu'un seul prix. (1)

Ce premier concours terminé, il en a été immédiatement ouvert un autre pour le grand prix. Les quatre cultivateurs lauréats ont seuls été admis à concourir entre eux. Les Sieurs HAMON, BELGIC, CORNIC et BRUN, sont, en conséquence, entrés en lice, au milieu des témoignages d'une curiosité vivement excitée.

Les quatre concurrents ont opéré avec ordre et de la manière la plus satisfaisante. Tous ont produit un travail remarquable, sous tous les rapports; aussi le Jury a-t-il, long-temps hésité avant d'arrêter sa décision. Enfin, après l'examen le plus attentif, et une mûre délibération, M. le Préfet a fait connaître à haute voix, que le labour du Sieur Jacques CORNIC, de Kerfeunteun, avait été jugé supérieur à celui de ses rivaux.

En conséquence, le grand prix consistant en une charrue Rose, a été décerné à ce cultivateur, qui l'a déjà obtenu le même honneur au concours de 1836.

Pendant le concours pour le grand prix, M. le C<sup>te</sup> DE LA FERRIÈRE a fait exécuter un labour par sa grande charrue américaine, pour défrichement, attelée de huit boeufs. Cette charrue a donné un travail remarquable par la profondeur, la largeur, et le renversement de la tranche.

**Engrais-Jauffret.**

Le concours des charrues terminé, il a été précédé, devant un grand nombre de cultivateurs réunis, à l'ouverture d'une meule d'engrais et d'une meule de terreau, confectionnées un mois environ avant la fête, suivant la méthode JAUFFRET, en présence du bureau de la société, par les soins de M. DE MABEY, propriétaire du champ du concours. Ces engrais, faits sans aucun apprêt préalable des matières ligneuses, qu'on a employées comme les cultivateurs

(1) La société centrale n'avait affecté qu'un seul prix aux charrues perfectionnées; mais qu'un concours de 1836 il ne s'en était présenté qu'un très-petit nombre. Ce nombre s'est considérablement accru; c'est un progrès dont elle se félicite et auquel elle ne manquera pas d'avoir égard à son prochain concours.

du pays les emploient eux-mêmes pour leur fumiers mélangés, ont été jugés parvenus à un degré suffisant de décomposition pour être enfouis en terre ; bien que la température froide des jours précédents eût dû nécessairement nuire à la fermentation.

M. DE MADEC a lu à l'assemblée sur la nature, le poids et le prix de revient de cette meule d'engrais, un rapport qui demeurera annexé au présent.

Ce rapport a été écouté avec un grand intérêt. Une foule de cultivateurs se sont approchés de la meule, ont adressé leurs observations aux Membres de la Commission, et ont paru comprendre tous les avantages du procédé dont ont fait l'expérience sous leurs yeux.

#### Primes pour confection d'instruments.

Après cette expérience, le Jury a procédé à l'examen de deux instruments présentés par des fabricants de Quimper. Le premier est un hâche-paille, façon d'Alsace, pouvant s'appliquer à hâcher la lande ou genêt épineux, ainsi qu'à préparer les matières destinées à la confection des Engrais-Jauffret. Cet instrument a été fabriqué par le sieur CARDALIAGUET, serrurier-mécanicien à Quimper, sur un modèle que possède la Société. Le ressort en ayant été forcé dans la voiture pendant le transport, il n'a pu fonctionner d'une manière satisfaisante. Le Jury n'ayant pu, en conséquence juger, en toute connaissance de cause, du mérite de confection de cet instrument, a différé de statuer sur la distribution de la prime de 50 fr., portée pour cet objet au programme.

Le second de ces instruments, présenté par le sieur Beléguic, qui en est l'inventeur, est un coupe-racine à mouvements verticaux ; il consiste en une simple lame tranchante placée en face d'une ouverture pratiquée sur le côté et à la partie inférieure d'une boîte qui est destinée à recevoir des racines. Celles-ci se trouvent ainsi coupées par morceaux au fur et à mesure qu'elles se présentent à l'ouverture sous le tranchant du couteau qu'on fait mouvoir de haut en bas. Ce coupe-racines, d'un système simple, pourrait être mis en usage dans nos campagnes. Le Jury se plaît à le mentionner ici honorablement.

Les fabricants se proposent de livrer au commerce, à un prix modéré, des instruments semblables à ceux qu'ils ont produits.

#### Primes pour l'amélioration des races d'animaux.

Le Jury s'est ensuite occupé de la distribution des primes d'encouragement pour l'amélioration des espèces chevaline, bovine et ovine du département.

##### Chevaux entiers de 3 ans.

La première prime de 30 francs a été décernée au Sieur LE GAC, de Brie, pour un cheval croisé, de l'espèce de trait-léger.

Le Sieur KEUVEN, Louis, a obtenu la seconde prime de 30 francs pour un cheval de la race de Brie.

Une prime de 20 francs a été décernée au Sieur ROCHET, Jean-Marie, de Pluguffan.

Le Jury n'a pas cru devoir distribuer la seconde prime de 20 francs, attendu que les sujets présentés ne réunissaient pas les conditions exigées.

##### Taureaux de 2 ans.

La première prime de 20 francs a été décernée au Sieur DUVAL, de Clohars-Fouesnant ; la seconde d'égale valeur, au Sieur PENANRUX, de Brie.

Pendant cette distribution, on a fait remarquer aux cultivateurs quatre taureaux de 2 ans, achetés dans le Léon, par M. le Préfet, avec le produit d'une subvention ministérielle spéciale. Ces taureaux sont destinés à être placés dans les Arrondissements de Quimper et de Quimperlé, dans le but d'améliorer l'espèce. Deux seront confiés à MM. CAUCY, près Bannalec, et DUBOISGUÉHENNEC, près Pontaven ; deux autres seront placés chez MM. Le Roux, Alain, d'Ergué-Gabéric et Le FOLL, de Brie. Ils seront livrés gratuitement à ces propriétaires, à la condition de les donner à la saillie des plus belles vaches du pays, et de les conserver entiers tant qu'ils ne seront ni trop pesants ni trop vicieux.

D'autres taureaux doivent encore être achetés dans le même but.

##### Béliers d'un an.

La première prime de 30 francs a été décernée au Sieur MAÏTRE-ALLAIN, de Quimper, pour un bélier de la race des environs de Nantes.

La seconde prime n'a pas été délivrée, faute de sujets réunissant les conditions requises.

**Primes pour l'amélioration des races d'animaux.  
Prix de moralité pour les Domestiques de la Campagne.**

Le Jury est chargé de la distribution des primes et encouragements.

La fête a été terminée par la distribution des prix de moralité aux domestiques des deux sexes de la campagne. L'examen des certificats exigés par le programme, avait déjà été fait, dans la séance du 9 avril, par le Jury et le bureau de la Société, réunis sous la présidence de M. le Préfet. 68 concurrents se présentaient appartenant aux divers arrondissements du Finistère. Dans le classement des certificats par ordre de mérite, la commission avait eu principalement égard à la conduite, aux longs services, chez les mêmes maîtres, et à l'aptitude au travail des domestiques qu'ils concernaient. Les titres produits, par chacun, ont été l'objet de l'attention la plus scrupuleuse, de l'examen le plus sérieux. Tous ont été minutieusement pesés, et ce n'est qu'après une longue délibération que la commission a fixé ses choix. En présence d'un si grand nombre de certificats qui tous se recommandaient par des titres à peu près égaux, elle a cru ne pouvoir apporter trop de soins dans cet examen.

M. le président a fait connaître, à haute voix, à la foule réunie autour de la tente, les noms des domestiques qui avaient fixé les choix de la commission. La plupart étaient présents et sont venus recevoir des mains de M. le Préfet, au milieu des applaudissements de la foule, les prix qu'ils avaient si bien mérités.

**HOMMES.**

Premier prix de 30 francs : GOUZIOU, Antoine, de Landéda, arrondissement de Brest; (45 ans de service chez les mêmes maîtres, une conduite irréprochable et une grande aptitude au travail.)

Second prix de 30 francs : DIVIENNES, Yves, d'Ergue-Gabéric, arrondissement de Quimper; (59 ans de service chez les mêmes maîtres; intelligent et capable de diriger toute espèce de travaux d'agriculture, n'a jamais fréquenté les cabarets.)

Premier prix de 20 francs : PHILIPPE, Guillaume, de Trégourez, arrondissement de Châteaulin. (Mœurs irréprochables et aptitude aux travaux des champs; 59 ans de service chez les mêmes maîtres.)

Second prix de 20 francs : VIOLLANT, Noël, de Primelip, arrondissement de Quimper; (25 ans de service non interrompus, chez les mêmes maîtres; conduite exemplaire, docilité; ayant la direction des travaux, et s'en acquittant avec succès.)

**FEMMES.**

Premier prix de 30 francs : LAPPART, Marie, de Meilars, arrondissement de Quimper. (32 ans de service consécutifs chez les mêmes maîtres; une conduite exemplaire, la plus grande probité et beaucoup d'aptitude à la direction du ménage.)

Second prix de 30 francs : KERVEL, Catherine, de Poullan, arrondissement de Quimper. (28 ans de service chez les mêmes maîtres, dirige le ménage avec intelligence et désintéressement, rend d'excellents services ruraux.)

Premier prix de 20 francs : LE MOIGNE, Marie, de Bric, arrondissement de Quimper. (Ménagère remarquable par son travail, son zèle et son dévouement pour les intérêts de sa maison.)

Second prix de 20 francs : LHELGOURCH, Charlotte, de Pluguffan, arrondissement de Quimper. (37 ans et 3 mois de service chez les mêmes maîtres, à la direction du ménage et s'en acquitte avec succès, activité, probité et dévouement à ses maîtres.)

Les certificats de moralité au nombre de 52, pour lesquels le Jury n'a pu accorder de prix, contiennent également des attestations fort remarquables. Aussi, en exprimant le regret d'être, dans l'impossibilité de récompenser autrement les personnes qui en sont l'objet, le bureau de la Société et le Jury d'examen ont décidé que les noms des concurrents seraient insérés au présent procès-verbal, avec le sommaire des certificats par eux produits, ainsi que le présentent les tableaux ci-après :

**HOMMES.**

NOM ET PRENOM.	DEMEURE.	ANNÉES de services chez les mêmes Maîtres.	OBSERVATIONS
			Extraites des Certificats Des Messieurs les Maîtres.
1 NÉVILLE, François.	Spézet.	32	Servant avec zèle, activité; étant estimé dans la Commune.
2 LE FLOU, Pierre.	Pluguffan.	25 et 3 mois.	Conduite exemplaire, honnêteté, activité, dévoué aux intérêts de son Maître.
3 LE FENTEUX, François.	Kerfunteun.	25	Mœurs douces, conduite exemplaire, fidélité, probité, zèle et aptitude pour tous les Travaux de la Campagne.
4 MORISAN, Albin.	Bric.	24	Ancien Militaire blessé au service, se comportant avec honneur et probité, ayant de l'aptitude pour le Travail.
5 LE CORRE, François.	Primelin.	22	Bonne conduite, zèle et assiduité au Travail.
6 CORNEC, Guillaume.	Poullan.	22	Aptitude au Travail et grande probité.
7 BONSEC, Guillaume.	Poullan.	21	Conduite irréprochable, probité, travaillant à des détachements avec des instruments perfectionnés.
8 MORISAN, Marie-Joséphine.	Trégar.	12	Bonne conduite et aptitude au Travail.

HOMMES.

NUMEROS.	NOMS ET PRENOMS.	DEMEURE.	ANNÉES de services, chez les mêmes Maîtres.	OBSERVATIONS <i>Extraites des Certificats De Messieurs les Maîtres.</i>
12	LE YONGOUR, Louis.	Tregourez.	21	Mœurs excellentes, aptitude aux Travaux des Champs.
13	LE MOAL, François.	Plogonec.	20	Dirigeant l'exploitation, surveillant et soignant son Maître atteint d'aliénation mentale, presque furieux.
14	KERNÉVEK, Christophe.	Elliant.	20	Dirigeant l'exploitation et ayant servi de mentor à des Mineurs.
15	THOMAS, Mathurin.	Plouguffin.	149 et 13 mois.	Serviteur laborieux et honnête, dirigeant avec succès les Travaux de l'exploitation chez une Veuve.
16	VILLIEUX, Jean.	Plonéis.	49	Premier Valet, laborieux, fidèle et intelligent.
17	KYKAAN, Jean.	Kerfintleun.	48	Grande moralité, probité éprouvée, zèle et intelligence pour tous les Travaux de la Ferme.
18	LA BOURDONNAIS, Jean.	Plogonec.	48	Bonne conduite, ayant rendu de grands services à son Maître.
19	LE DIASCORNE, Pierre.	Pleuven.	46	Ancien Grenadier, dirigeant les Travaux de Culture, à l'aplomb et de Calvitiers du pays.
20	LE QUÉRÉ, Louis.	Ergué-Gabéric.	46	Dirigeant les Travaux de l'exploitation, ne s'étant jamais mal comporté.
21	COLOYNE, Alain.	Roche-Maurice.	45	Bonne conduite, grande fidélité.
22	COATZEN, Jean.	Ergué-Armel.	44	Ancien Militaire, dirigeant avec intelligence les Travaux des Champs, en employant des instrumens perfectionnés.
23	LE FLOOR, Jean.	Plonéis.	43	Premier Valet de l'exploitation, laborieux, intelligent, excellente réputation.
24	BERRE, François.	Elliant.	44	Premier Valet de la Ferme, ayant les plus forts gages de toute la Commune, en raison de sa bonne réputation d'homme probe et d'excellent travailleur.
25	CORENTIN, Marie.	Plomelin.	44	Probe, docile, sobre, laborieux.
26	KERRION, René.	Plonéis.	44	Premier Valet ayant moralité excellente, fidélité, intelligence, jouissant d'une très-bonne réputation.
27	THOMAS, Mathias.	Ploven.	40	Apte au Travail, bonne conduite, digne de servir d'exemple aux jeunes-gens de son âge.
28	LE GENIAUT, Hervé.	Langolen.	40	Bonne conduite, probité.
29	LE MAO, Jean-François.	Treguennec.	7	Maître Valet, probe, intelligent, remplaçant son Maître pour les ventes de grains et achats de bestiaux; se servant d'instrumens aratoires perfectionnés.
30	LE HENAFF, Corentin.	Landudec.	7	Domestique estimé dans sa Commune, se servant d'instrumens aratoires perfectionnés.
31	ROSEN, Jean-Marie.	Penhars.	7	Bonne conduite, aptitude et activité au Travail.
32	LE HENAFF, Joseph.	Plonéis.	5	Ne se dérangeant jamais, laborieux, donnant de bons exemples dans sa Commune.

NOTA. Plusieurs autres excellents Certificats ont été présentés pour des personnes que le Jury n'a pas considérées comme domestique de la Campagne.

FEMMES.

NUMEROS.	NOMS ET PRENOMS.	DEMEURE.	ANNÉES de services, chez les mêmes maîtres.	OBSERVATIONS <i>Extraites de Certificats De Messieurs les Maîtres.</i>
1	VEUVE KAEN.	Ergué-Armel.	39	Servant de mère à des mineurs, se comportant avec honneur et probité, ayant de l'aptitude au travail.
2	LE CORRE, Marie.	Plonévez.	35	Bonne conduite et probité, aptitude au travail.
3	OFFIBELLE, Anne.	Plouhinec.	27	Conduite irréprochable, probité à toute épreuve.
4	COZE, Marie.	Plouhinec.	23	Excellente conduite et grande aptitude au travail.
5	VILLIEUX, Catherine.	Plonéis.	23	Zèle, activité au travail, dévouement aux intérêts de ses maîtres.
6	LE PLOUEREK, Ma.-Jan.	Briec.	22	Probité et aptitude au travaux.
7	LE NAB, Jeanne.	Briec.	22	Honnêteté et activité, aptitude au travail.
8	NÉZLEC, Mar.-Guillem.	Roscanvel.	21	Bonne conduite et aptitude au travail.
9	D'HERVÉ, Marie-Anne.	Plogonec.	21	Honnête, laborieuse et fidèle à ses maîtres.
10	STRÉPHAN, Marie Anne.	Ergué-Armel.	19	Sagesse, assiduité à ses devoirs, probité, dévouement à l'intérêt de ses maîtres.
11	LE GRAND, Marie-Anne.	Plogonec.	19	Excellente conduite, s'acquittant de ses devoirs avec zèle et dévouement.
12	LE GAC, Anne.	Plogonec.	17	Remplissant ses devoirs à la grande satisfaction de ses maîtres.
13	GOUMELIN, Marie-Cath.	Pleuven.	15	Bonne conduite et moralité, ayant la confiance de ses maîtres.
14	GENTIC, Marguerite.	Poullan.	15	Conduite, probité, exactitude au travail.
15	MARIC, Jeanne.	Ergué-Armel.	15	Principale servante, conduite, probité, aptitude au travail, dirigeant le ménage.
16	LE NAY, Marie-Anne.	Elliant.	14	Probité, désintéressement à toute épreuve.
17	TABELLON, Marguerite.	Poullan.	12	Dirigeant un ménage, bonne conduite, grande probité.
18	MOULIN, Marie-Jeanne.	Pleuven.	12	Bonne conduite et activité au travail.

FEMMES.

NUMÉROS.	NOMS ET PRÉNOMS.	DEMEURE.	ANNÉES de services chez les mêmes maîtres.	OBSERVATIONS
				<i>Extraites des Certificats, De Messieurs les Maîtres.</i>
19	DRÉZEN, Marie.	Tréguncnec.	41	Ayant la confiance entière de ses maîtres, sous tous les rapports.
20	ROCOBEAU, Françoise.	Mellac.	41	Bonne conduite et aptitude au travail.
21	LE BOSSER, Janne.	Landudec.	942	Attachement à ses maîtres, bonne conduite, excellente ménagère, surveillant les étables et chargée d'ensemencer les terres.
22	HISTIN, Anne.	Ploven.	8	Aptitude au travail, bonne conduite.
23	FRICENT, Marie-Jeanne	Ergué-Gabéric	7	Moralité irréprochable, intelligence et aptitude pour gouverner un ménage.
24	CHRISTEN, Marie-Jean.	Plonéis.	7	Conduite sans reproches, aptitude au travail.

NOTA. Plusieurs autres excellents certificats ont été présentés par d'autres personnes que le Jury n'a pas considérées comme domestiques de la campagne.

Ces diverses opérations terminées, M. le Préfet et les Membres de la Société d'Agriculture sont rentrés en ville dans le même ordre qu'ils en étaient sortis et sous l'escorte du détachement du 2<sup>e</sup> de Ligne.

Malgré la pluie qui tombait en abondance depuis le matin, peu de personnes avaient quitté le théâtre de la fête; l'affluence des cultivateurs et des curieux, accourus de toutes parts, a toujours été aussi considérable; tout le monde a voulu voir jusqu'à la fin, cette réunion, qui a été l'objet d'un constant intérêt, et qui doit laisser parmi nous de longs souvenirs.

L'intérêt soutenu que nos cultivateurs y ont apporté, les impressions diverses que chacun d'eux communiquait tout haut, garantissent qu'elle exercera sur leurs esprits la plus heureuse influence. C'est dans ces réunions que le cultivateur se familiarise avec ces utiles innovations qu'il a si long-temps repoussées avec une déplorable opiniâtreté; c'est là qu'il s'habitue à ces instruments commodes et ingénieux, qui fonctionnent sous ses yeux et dont il est obligé de reconnaître la supériorité. L'homme de nos campagnes a besoin de voir pour comprendre, et ce n'est qu'au moyen d'expériences faites devant lui,

qu'on peut parvenir à lutter contre cette funeste routine, si contraire à tout progrès dans notre pays.

Fait et arrêté sous les Seings des Membres du bureau de la Société Centrale et du Jury d'examen réunis.

*Signé à la minute : B<sup>on</sup>. G. BOULLÉ, Préfet du Finistère, Président; LE BASTARD DE KERGUIFFINEC, Vice-Président; RICHARD, Secrétaire, DE MADEC, Secrétaire-Adjoint; LE BOUTELLER, Trésorier; ASTOR et DE KERGOS, Membres du Bureau.*

*LE BERRE, LE PÉTILLON, RANNOU, DE SAINT-LUC, DUREST-LEBRIS et NICOU, Membres du Jury.*

---

---

# RAPPORT

*A MM. les Membres de la Société d'Agriculture de Quimper, fait à l'ouverture d'une Meule d'Engrais et de terreau JAUFFRET, le 17 Avril 1839.*

## MESSIEURS,

Cette Meule d'engrais a été faite le 18 et 19 mars dernier, en présence du bureau de votre Société d'Agriculture. Elle est composée d'ajoncs, de genets et de fougères coupées la veille, et employées dans leur état naturel, pour diminuer les frais de confection; leurs poids a été constaté aussi approximativement que possible en comparant celui de la botte de ces végétaux à celui de la botte de foin ou de paille, puis aux volumes contenus dans la voiture ordinaire des environs de Quimper; enfin reconnu être de 2000 livres environ.

Une lessive préparé d'avance, d'après les quotités désignées par M. JAUFFRET, a immédiatement servi à tremper tous ces végétaux qui ont été placés sur le chantier de terre battue, que vous voyez, après avoir subi cette opération. La Meule terminée a été fortement lassée, et recouverte d'une triple couche de mottes.

Au bout de trois jours la fermentation a commencé et se faisait vivement sentir par une fumée abondante qui paraissait le matin et le soir. Au cinquième jour un fort arrosage a été donné: au 9.<sup>ème</sup> et 10.<sup>ème</sup> jour la fermentation s'est élevée à 48 et 49 degrés réaumur, correspondant à 60 centigrades, et se serait sans aucun doute, élevée à un plus haut degré encore, comme on a été à même de le juger par des expériences précédentes si des pluies abondantes, et des vents Nord-Est, n'étaient venus contrarier ici cette fermentation.

Il reste maintenant à établir le prix de cette Meule d'engrais, déjà apte depuis plusieurs jours, à être enfouie en terre, ou elle achevera sa décomposition, et qui en ce moment, perd de son poids et de ses qualités.

Réduite au point où vous la voyez, cette Meule a diminuée d'un tiers de son volume primitif, par l'effet de la fermentation, et mesurée aujourd'hui, elle contient, trois mètres 1/2 cube de fumier, qui donneront quatre tombereaux combles.

	fr.	c.
En résumé, les frais de transport et main-d'œuvre s'étant élevée à ci. . . . .	8	
Les frais de Matières achetées et étrangères aux exploitations, ayant été de. . . . .	5	
TOTAL. ci. . . . .	13	

Le prix du mètre cube d'engrais pesant environ 7 à 800 livres est donc ici de 3 fr. 69 c. et pourra être réduit facilement d'un quart en opérant sur des quantités plus grandes et dans une localité plus favorablement placée.

## TERREAU.

Cette épreuve de terreau d'une composition plus prompte et plus facile, que l'engrais précédent a été fait ici, il y a huit jours. Un mètre cube de terre de vieux fossé a été pétri, à l'aide de la lessive de JAUFFRET, qui veut que dans ce cas, les matières qui la composent, soient doublées comparativement au volume d'eau nécessaire, sous la formation des végétaux en engrais.

Rien de plus simple que la fabrication de ce terreau qui peut se faire à l'instant même, qui est très avantageux pour les graminées et les légumineux et dont le coût ne s'est élevé ici, façon et fourniture comprise, qu'à la somme de quatre francs, le mètre cube.

*Prat-an-Raz, ce 17 Avril 1839,*

*Le Rapporteur de la Commission,  
DE MADEC Fils.*

